

Annecy, le 10 novembre 2022

SOBRIÉTÉ

Expérimentation de l'extinction de l'éclairage public de 1h à 5h du matin

Dans le cadre de son plan de sobriété, dont l'objectif est de réduire la consommation énergétique, la Ville d'Annecy a décidé d'expérimenter l'extinction de l'éclairage public de 1h à 5h du matin à différents endroits du territoire. Cette mesure s'ajoute à celles déjà connues d'extinction des monuments après 22h et la réduction des illuminations de Noël, décalées au 2 décembre.

Extinction de l'éclairage public de 1h à 5h du matin : une nouvelle expérimentation déployée progressivement sur l'ensemble de la ville

Après analyses des contraintes techniques et en lien avec les riverains, la Ville entame une expérimentation de l'extinction totale de certains secteurs et rues du territoire de la ville. L'éclairage sera progressivement éteint tous les jours de la semaine entre 1h et 5h du matin, correspondant à la fin et à la reprise du réseau de bus. **Cette expérimentation de l'extinction de l'éclairage public de 1h à 5h se déploiera progressivement par secteur en deux phases :**

- ♦ **Une première phase à partir de ce jeudi 10 novembre** : d'une durée d'un mois, elle concernera principalement les secteurs des communes déléguées d'Annecy-le-Vieux, Meythet et Seynod. Ces zones, en vert sur la carte, sont équipées d'armoires modulables dotées d'horloges astronomiques, permettant de régler rapidement les temps d'éclairage souhaités.
- ♦ **Une seconde phase déployée d'ici fin février 2023** : elle concernera progressivement les communes déléguées de Cran-Gevrier, de Pringy et plusieurs « poches » annéciennes, indiquées en rouge sur la carte, en raison de la nécessité d'un ajout de matériel complémentaire afin d'effectuer les réglages expérimentaux.

Afin de garantir le bon fonctionnement du dispositif de sécurité, des zones ne seront pas concernées par l'extinction, en particulier les cœurs de ville, en jaune sur la carte.

« Cette expérimentation répond dans un premier temps à la crise énergétique et à notre devoir d'exemplarité en tant que collectivité. La sobriété que nous appliquons permettra d'économiser plusieurs milliers d'euros sur nos prochaines factures, tout en réduisant la pollution lumineuse, qui en altérant le cycle naturel de la lumière nuit à la biodiversité et impacte les individus. »

**Aurélien Modurier – Maire-adjoint
en charge de la transition numérique et ville intelligente**

Les monuments et sites remarquables concernés par l'extinction à 22h :

- Pont des Amours
- Pont Perrière
- Église Saint-François
- Église Saint-Maurice
- Église Notre-Dame de Liesse + ancienne mairie attenante
- Cathédrale et église Saint-Joseph des Fins
- Basilique de la Visitation
- Manoir de Novel
- Palais de l'Île
- Église Saint-Laurent Annecy-le-Vieux
- Chapelle de Provins
- Église de Balmont

Sobriété : les autres mesures concernant l'éclairage

Depuis début novembre, une dizaine de monuments ou sites remarquables illuminés sont éteints à partir de 22h. ne sont plus éclairés après 22h. Début novembre, l'intensité lumineuse de certains "bouquets" d'éclairage – constitués de plusieurs ampoules et principalement situés dans les parcs et les jardins – a été réduite grâce à la suppression de certaines ampoules. Sur 260 foyers lumineux, 162 ont pu être coupés en permanence à ce jour, permettant ainsi de réduire l'intensité lumineuse sans nuire à l'éclairage.

Cette année, les illuminations de Noël des Alpes sont décalées d'une semaine, commençant ainsi le vendredi 2 décembre prochain. Les marchés de Noël seront également éteints dès 22h et leurs illuminations à 23h. Contrairement aux années précédentes, les illuminations ne sont pas rallumées en matinée. La Ville a également ajusté les vidéos-mappings qui seront projetés.